

QUESTION 68

QUELLES SONT LES RAISONS LIÉES AU QUATRIÈME COMMANDEMENT?

Réponse : les raisons liées au quatrième commandement sont que Dieu nous accorde six jours de la semaine pour nos propres occupations légitimes (1), le septième étant sa propriété particulière, qu'il a lui-même donné l'exemple à cet effet et qu'il a béni le jour du repos (2).

1. *Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage* (Exode 20.9).
2. *Car en six jours l'Éternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié* (Exode 20.11).

Dieu acheva au septième jour son œuvre, qu'il avait faite; et il se reposa au septième jour de toute son œuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son œuvre qu'il avait créée en la faisant (Genèse 2.2-3).

Dieu a donné à l'homme de vaquer à ses nombreuses tâches six jours de la semaine mais a réservé le septième pour lui-même. Nous devons de ce fait, par obéissance à cette sainte loi ainsi qu'à son Législateur, mettre cette journée à part, laquelle est désormais jusqu'à la Parousie le dimanche (Ps 119.97; Mt 5.17-20; 22.21; 1 Jn 5.3).

En agissant ainsi nous honorons notre Dieu, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, à qui appartient ce jour où il s'est reposé après avoir créé les cieux et la terre et qu'il a pour cela sanctifié et béni (Ge 2.2-3; Ex 31.16-17). Une grâce particulière est de ce fait attachée au sabbat ainsi qu'à l'observance de celui-ci (És 56.1-8; 58.13-14), sa profanation suscitant le déplaisir de Dieu et son jugement (Jé 17.24-27).

C'est le propre de l'antéchrist de chercher à changer les temps et la loi (Da 7.25; 2 Th 2.3), le principe de l'iniquité agissant déjà dans le temps présent (2 Th 2.7).